

Syndicat Intercommunal de
Fonctionnement et d'Investissement
du Collège et des Equipements
Sportifs

S.I.F.I.C.E.S



Nombre de Membres

En exercice : 8
Présents : 7
Votants : 7

Pour	Contre	Abstention
7	0	0

N° DCS 04/2024

OBJET
COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Date de la convocation le :
26/02/2024

Délibération transmise au
représentant de l'Etat le
07/03/2024

Liste des délibérations publiée sur
le site internet du complexe sportif
de l'Oumière le 07/03/2024
complexe-sportif-de-loumiere.com

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL DU S.I.F.I.C.E.S

Séance du mercredi 06 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le six mars, à dix-neuf heures trente, les délégués désignés par les Conseils Municipaux des communes du nord du canton de l'île d'Oléron se sont réunis, au complexe sportif de l'Oumière à Saint-Pierre d'Oléron, en séance publique.

Présents : M. Patrick GAZEU, Président.

Mmes. Soraya BERRO, Barbara DESNOYER, Patricia PETIT (Arrive après le vote de la délibération n° 02/2024), MM. Romain BERLAND, David BOSC, Sylvain NOUET.

Absente excusée : Mme Agnès DENIEAU

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du CGCT.

Assistaient à la séance : M. Gilles MIRAMBEAU, Principal adjoint du collège Le Pertuis d'Antioche - Mme Stéphanie CAYROL, directrice du complexe sportif de l'Oumière, M. Pascal COUDRAIN - conseiller technique.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du comité. Monsieur David BOSC est désigné pour remplir cette fonction.

N° 04/2024

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Monsieur le Président présente le Compte Administratif 2023 qui fait ressortir les résultats suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT		SECTION INVESTISSEMENT	
Recettes réalisées	633 950,30 €	Recettes réalisées	1 804 507,80 €
Dépenses réalisées	522 134,65 €	Dépenses réalisées	1 800 970,04 €
EXCÉDENT 2023	+ 111 815,65 €	EXCÉDENT 2023	+ 3 537,76 €
EXCÉDENT 2022 reporté	91 584,81 €	EXCÉDENT 2022 reporté	127 001,76 €
RÉSULTAT 2023	+ 203 400,46 €	RÉSULTAT 2023	+ 130 539,52 €
TOTAL BUDGET 2023 = + 333 939,98€			

Monsieur le Président quitte la salle, ne participant pas au vote.

LE COMITÉ SYNDICAL, considérant que ces chiffres ont été certifiés exacts par le receveur municipal, est invité à délibérer.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

Article 1 : VOTE le compte administratif 2023 ci-dessus.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa récupération par le représentant de l'État.

Pour extrait certifié conforme,
Saint-Pierre d'Oléron, le 07 mars 2024.

Le Président,
Patrick GAZEU

The image shows a circular official stamp of the Prefecture of Saint-Pierre d'Oléron. The stamp contains the text 'Préfecture de Saint-Pierre d'Oléron' and 'SIFICES'. A handwritten signature in blue ink is written over the stamp.